VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

D'une Encoignure d'Affaires

Ft de Cottages Doubles

Dans le Quatrième District.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 1er juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 avril 1905, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Mme Caroline Gerber, femme de Léonard Rinehart vs Augusta Dertre, No 75,798 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° L'encoignure d'affaires des rues Sixième et Chippewa, comprenant la bâtisse en bois à un étage, contenant magasin 4 chambres à coucher, hangar etc., Nos 2857 et 2859 rue Chippewa.

Le cottage double en bois à un étage Nos 711 et 713 rue Sixième, contenant trois chambres de chaque côté.

Le cottage double en bois à un étage Nos 715 et 717, rue Sixième, contenant trois chambres de chaque côté.

Les trois bâtisses ci-dessus sont sur deux certaines lots de terre ensemble situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Sixième et Washington, désignés par les Nos 1 et 2 mesurant chacun 18 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Chippewa et Sixième.

La propriété ci-dessus sera vendue séparément d'après l'arpentage et plan exhibé au moment de la vente. Un bon voisinage pour affaires ou placement.

2° Le cottage double en bois à un étage, Nos 717 et 719 rue Septième sur un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Septième, Sixième et Annonciation, désignés par les lettres C sur un plan fait par D. M. Brennan, député-voyer de cette ville, en date du 24 mars 1905, et mesurant d'après le dit plan 32 pieds 11 pouces de face à la rue extérieure sur 147 pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles 1 pied 2 pouces et 4 lignes de sa façade sur la rue Septième sur 44 pieds de profondeur, un pied 2 pouces et 4 lignes semblables de façade à la rue Sixième sur 43 pieds de profondeur ou telle autre moindre quantité qui se trouvera, formant une allée-enjeu à un usage commun dudit lot et du lot en côté le plus rapproché de la rue Annonciation.

3° Le double cottage en bois à un étage Nos 721 et 723 rue Septième, sur un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Septième, Sixième, Chippewa et Annonciation, désignés par les lettres E sur le plan du Arpenteur de Hroman en date du 24 mars 1905, et mesurant chacun 27 pieds 7 pouces de face à la rue Septième 127 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles 1 pied 2 pouces et 4 lignes de sa façade à la rue Septième sur 44 pieds de profondeur avec 1 pied 2 pouces et 4 lignes semblables de sa façade sur la rue Sixième sur 43 pieds de profondeur dudit lot adjacent au côté le plus rapproché de la rue Chippewa formant une allée-enjeu à usage commun dudit lot avec le lot le plus rapproché de la rue Chippewa et 1 pied 7 pouces et 6 lignes de sa façade sur la rue Septième par 43 pieds de profondeur sur 4 lignes de côté la plus rapprochée de la rue Annonciation avec 1 pied 7 pouces et 6 lignes semblables de façade à la rue Septième sur 43 pieds de profondeur dudit lot adjacent le plus rapproché de la rue Annonciation formant une allée commune pour son usage et celui dudit lot sur son côté le plus rapproché de la rue Annonciation.

Ces propriétés sont d'un bon placement pour la personne de moyens modérés car elles sont toujours en demande par des locataires respectables.

Conditions — Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spéciaux garantis par hypothèques et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la adjudication jusqu'au paiement final, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes dues et exigibles en 1905 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.

A. Hero, J. E. Fisher, avocats.

30 avr.—30—mai 7 14 21 28—juin 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 138 rue Carondelet JEUDI, le 1 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 5 mai 1905, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans la succession de Helen C. Haley, No 46,875 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Iberville, autrefois Douane, Bourgogne, Hermann et Canal, mesurant, en mesure américaine, 32 pieds 9 pouces de face à la rue Iberville, sur trefois Douane, sur 106 pieds plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles; ladite façade mesure commençant sur la ligne de la propriété, maintenant ou autrefois appartenant à Nicholas Hoey et courant vers la rue Bourgogne jusqu'à ce quelle arrive à la ligne la séparant de la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Hagen, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, par billet des billets garantis par hypothèques spéciales et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées, et la police transférée au porteur ou porteurs des billets, les acquéreurs ou acquéreurs devant payer en plus et au-dessus du montant de son enchère ou leurs enchères toutes taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1905, 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte ou actes de vente pardevant Abraham Goldberg, notaire, aux frais de l'acquéreur ou acquéreurs.

27 mai—27 28—juin 4 11 18 25 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Joli Cottage Simple,

No 2718 rue Philip.

Entre les rues Magnolia et Clara.

Succession de Venve Mathilde Thomas.

No 75,381—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, encanteurs — Bureau No 124 rue Carondelet—JEUDI, le 22 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte, le 26 avril 1905, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2718 rue Philip, comprenant un cottage simple, retiré de la banquette, avec une allée pour voiture sur le côté et contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc., situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Première, Magnolia et Clara, désigné comme ilet No 32 d'après un plan dudit ilet fait par L. H. Pilié, voyer de ville, le 13 avril 1859, et déposé en l'étude de E. Bouny, ledit lot ou portion de terre mesurant 27 pieds de face à la rue Philip, par une profondeur de 91 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers et plus comptant et la balance en billets de un ou un et deux ans, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, la police d'assurance devant être transférée au porteur ou porteurs des billets et toutes les clauses coutumières et usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer en dessus et en plus du montant de son adjudication les taxes de 1905, 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant George J. Caterinet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. W. Rischow, avocat.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

La splendide bâtisse en briques à quatre étages, maintenant occupée par la "Delta Bag Factory" connue comme 430, 432 et 434 rue Fulton, et 429, 431 et 433 rue Front.

La jolie résidence simple à deux étages No 823 rue St André entre les rues Annonciation et Laurel.

David J. Glover vs Henry C. Glover et als. No 75,796—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier encanteur — Bureau 124 rue Carondelet—

JEUDI, le 1er JUIN 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte, le 26 avril 1905, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos 430 à 434 rue Fulton et 429 à 433 rue Front, située dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sud Fulton, Gravier, Poydras et Sud Front, désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan connu comme plan de J. A. Bend, certifié par Hugh Grant, voyer, le 12 janvier 1852.

Le lot 11 mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Sud Front, 23 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Sud Fulton, 117 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot 10, et 116 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot 12.

Le lot 12 mesurant 23 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Sud Front, sur 116 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du lot 11 et 111 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du côté opposé le séparant du lot 13, sujet au bail.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 823 rue St. André, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. André, Ste Marie, Laurel et Antoine, ou, désigné par la lettre E sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 24 juillet 1875, ledit lot mesurant 43 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue St André sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et 2ans ou 1 an, le tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a devant être représentée par des billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant John C. Davey, Jr, notaire, les acquéreurs devant assumer en plus et au-dessus de leurs enchères les taxes de 1905 et de déposer comptant au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

30 av—30—mai 7 14 21 28—juin 1

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bon Cottage Double

Sur un grand lot de terre.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 1er juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 avril 1905 et signé le 27 avril 1905, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Mme Caroline Gerber, femme de Léonard Rinehart, et Léonard Rinehart vs Margaretha Rieder et als. No 75,843 du dossier de la dite Cour, la ci-après décrite propriété, à savoir :

Le bon cottage double, Nos 725 et 727 rue Septième, sur un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Septième, Chippewa et Annonciation, désigné par la lettre A, sur un devis d'arpentage par D. M. Brennan, député voyer de ville, le 24 mars 1905, et mesurant d'après ceux 39 pieds 6 pouces de face à la rue Septième sur 127 pieds 2 pouces de profondeur 1 pied 7 pouces 6 lignes de face à la rue Septième sur 48 pieds de profondeur sur son côté le plus près de la rue Chippewa avec la même façade à la rue Septième de 1 pied 7 pouces et 6 lignes et 48 pieds de profondeur du côté contigu sur le côté le plus près de la rue Chippewa étant formé dans une allée commune pour son usage et celui dudit lot contigu sur le côté vers la rue Chippewa. Un placement qui paiera.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes dues et exigibles en 1905 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant J. J. Ward, notaire aux frais des acquéreurs.

A. Hero et J. E. Fisher, avocats.

30 av—30—mai 7 14 21 28—juin 1

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Propriétés Améliorées et Vacantes du Cinquième District.

Cottage Double, 209-211 Avenue Pelican entre les rues Séguin et Bouny.

Cottage Double, 213-215 avenue Pélican entre les rues Séguin et Bouny.

Cottage Double 139-141 avenue Pélican entre les rues Bouny et Powder.

Terrain Vacant avenue Pélican entre les rues Bouny et Powder.

JEUDI LE 15 JUIN 1905.

Mlle Katie Forrester et autres vs Henry Kewer et autres.

No 75,404—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRÈRE Encanteur, bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un jugement daté et signé le 2 mai 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai la propriété ci-après décrite à savoir :

Premièrement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet 21, borné par la rue Peter (maintenant avenue Pélican) les rues Séguin, Bouny et Alix, et désigné comme lot No quatre sur un plan de A. D'Hémécourt, daté le 18 mars 1842, mesurant trente pieds de face à la rue Peters (maintenant avenue Pélican) sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, retiré de la banquette, avec grillage en fer sur le devant contenant de chaque côté cinq chambres, galerie, citerne, hangar, etc., cour et dépendances, étant connu comme les Nos 209-211 avenue Pelican, entre les rues Bouny et Séguin.

Deuxièmement—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet 21, borné par la rue Peter (maintenant avenue Pélican) les rues Séguin, Bouny et Alix, et désigné comme lot No quatre sur un plan de A. D'Hémécourt, daté le 18 mars 1842, mesurant trente pieds de face à la rue Peters (maintenant avenue Pélican) sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, retiré de la banquette, avec grillage en fer sur le devant contenant de chaque côté cinq chambres, galerie, citerne, hangar, etc., la cour et la banquette sont pavées et connues comme Nos 213-215 avenue Pélican, entre les rues Bouny et Séguin.

Troisièmement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Alix, Powder, Bouny et l'avenue Pélican et désigné comme lot No Trois d'après le plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 18 mars 1842, mesurant trente pieds de face à l'avenue Pélican sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française. Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté quatre chambres, galerie, citerne, hangar etc et connu comme les Nos 139-141 avenue Pélican, entre les rues Powder et Bouny.

Quatrièmement—Un certain lot de terre situé dans le cinquième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Alix, Powder, Bouny et l'avenue Pélican, désigné comme lot No quatre, d'après le plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 18 mars 1842, mesurant trente pieds de face à l'avenue Pélican sur cent vingt pieds de profondeur mesure française.

Termes et conditions— Un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en un et deux ans, en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement avec toutes les clauses usuelles de sécurité l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1905, au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente; l'acquéreur devant prendre possession des loyers du jour de la signature des actes de vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur

Jno Watt Duffy, avocat pour les demandeurs, Bureau No 204, rue du Camp.

Conrad G. Collins, Esq., Edgar M. Cahn, Esq. T. N. Hill, avocats pour les défendeurs.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 14 15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jean Paul Nogues

Philomène Journée et Victoria Porta.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,297, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont et peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Germain Cazaux, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte, par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Hennard & Vidrine, avocats.

24 mai—24 28—juin 2

AVIS AUX CREANCIERS

In re Receivership of the Farmers Consolidated Dairy Company

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 71,426—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Albert Fabacher, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Cage, Baldwin & Cambiaso, avocats. 27 mai—27 31—juin 5

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Alexander J. Dwyer.

No 75,363—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 124 rue Carondelet—

MARDI, le 27 JUIN 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 26 mai 1905, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une action du stock de Dwyer Bros Ltd, à la valeur au pair de $100 00, cent dollars.

2° Une moitié d'intérêt indivis dans et à deux certaines lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par le vieux numéro 52 rue Canal, et vieux numéro 71 rue Commune, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet 123, borné par les rues Canal, Tchoupitoulas, Commune et Magnolia, désignés comme lots Nos 23 et 9 et mesurant en mesure américaine comme suit: lot numéro 23 a 25 pieds 5 pouces de face à la rue Commune, 25 pieds 3 lignes sur la ligne du fond qui le divise du lot No 9 sur une profondeur de 70 pieds 1/2 ligne sur la ligne de côté du lot No 23, et 72 pieds 3 pouces 6 1/4 lignes sur la autre ligne de côté. Lot 9 a 25 pieds de face à la rue du Canal sur 25 pieds 3 lignes sur la ligne du fond sur 72 pieds 3 pouces 6 1/4 lignes sur la ligne de côté du lot No 8 et 70 pieds 1/2 lignes sur la ligne de côté du lot No 10.

3° Une moitié indivis d'intérêt dans et à une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet No 122 borné par les rues Commune, Gravier, Tchoupitoulas et Magnolia mesurant 42 pieds 3 pouces de face à la rue Commune par 59 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, en mesure américaine, ensemble avec tous les droits et usage et passage d'une allée, 3 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, commune à ladite portion de terre et d'autres, conduisant à une autre allée commune 3 pieds 11 pouces de largeur, s'ouvrant sur la rue Commune, laquelle dite portion de terre est composée des lots originaux numérotés un et deux, sur un plan désigné comme numéro un, dressé par Charles F. Zimpel, voyer, daté le 30 août 1832 annexé à un acte de partage, enregistré pardevant William Christy, ancien notaire en cette ville le 19 septembre 1832.

CONDITIONS—

Pour les effets mobiliers — comptant.

Pour la propriété foncière — Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, et la balance s'il y en a, en un crédit de un an, ou 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur et des acquéreurs la portion de crédit du prix de vente de chaque démembrement par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, à son ou à leur ordre et par eux endossé en blanc, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale du vendeur, lien et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par acquéreur ou acquéreurs et la police du pouvoir d'assurance transférée au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur ou acquéreurs devant payer en plus et au-dessus du montant de son enchère ou leurs enchères toutes taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1905, 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte ou actes de vente pardevant Abraham Goldberg, notaire, aux frais de l'acquéreur ou acquéreurs.

27 mai—27 28—juin 4 11 18 25 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

1-e Cottage Double,

1314-1316 RUE MANDEVILLE, entre les rues Urquhart et Villeré.

JEUDI, 15 JUIN 1905

Mme Nathalie Wilson vs Mme Maceline Thomas—No 75,638—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un jugement rendu le 26 avril 1905, et signé en cour ouverte le 2 mai 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Urquhart Villeré et Marigny, lequel dit lot est désigné par le No 3 de l'ilet 57 et mesurant 35', 6" de face à la rue Mandeville, par une profondeur de 118'.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant sur un côté sept chambres, et de l'autre côté cinq chambres, citerne, hangars, etc, cour

Termes et conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumant les taxes de 1905 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. J. Peters, notaire; un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRÈRE, Encanteur.

806 rue Perdido.

J. C. Henriques, avocat de la demanderesse.

A. A. Calongne, avocat de la défenderesse.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 14 15

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Résidence Attrayante.

La résidence élégante en bois à deux étages, très commode et centrale

No 1510 RUE CARONDELET

Près de la rue Melpomène.

Succession de Lorraine Beaman Acee, veuve de Hampton S. Smith Jr.

No 75,430—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 336 rue Carondelet, près Union—JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté le 12 mai 1905 dans l'affaire et pour le compte de la succession de Lorraine Beaman Acee, veuve de Hampton S. Smith, Jr. il sera vendu à l'enchère publique à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Melpomène, St Charles et Terpsichore, et désigné par le No 18 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 12 juin 1844, déposé comme plan No 3 dans le livre des plans de R. G. Stringer ancien notaire. Ledit lot mesurant vingt huit pieds cinq pouces (28' 5" 0") de face à la rue Carondelet sur cent dix pieds (110' 0" 0") de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant l'élégante et commode résidence en bois à deux étages désignée par le No municipal 1510 rue Carondelet, confortablement subdivisée en vestibules spacieux et salons doubles, salle à manger, cuisine, etc., de grands appartements à coucher bien ventilés, chambre à bain chambre de domestique, etc. Construite retirée de la banquette, cour et passages pavés en Schillinger, gaz dans toute la maison, et tous les agréments nécessaires, voisinage sans égal, à une distance facile des marchés, écoles églises, à une distance de quelques minutes de la rue du Canal et désirable pour résidence ou placement.

Conditions de la vente—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 au dessus et en plus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Frank Soulé, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Richardson & Soulé, avocats.

William C. McLeod, avocat des héritiers absents.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 15

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE COTTAGE SIMPLE, 2216 NORD REMPART.

LE COTTAGE DOUBLE, 3901-05 RUE ST-CLAUDE,

Et deux lots vacants contigus au cottage double,

A l'Encan à la Bourse, 311 Rue Baronne, Mardi, le 20 Juin 1905, à Midi.

SUCCESSION DE Mlle SYLVIANN L. EASTON.

No 76,051—Division E. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté et signé le 15 mai 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 20 juin 1905, à midi, la propriété ci-après décrite :

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue des Champs Elysées, les rues Crane (ou Bourgogne), Amour (ou Remparts) et Marigny, désigné par la lettre D sur un plan fait par C. A. De Armas, ingénieur, daté le 8 mars 1876, un devis duquel est annexé à un acte passé pardevant M. T. Dacres, ancien notaire, le 2 septembre 1874, lequel lot mesurant en mesure américaine, vingt six pieds de face à la rue Amour (ou Remparts), sur cent trente pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont désignées par le numéro municipal 2216 rue N. Remparts.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Claude, Alvar (autrefois Jeanne), Marais et Barthélemy, laquelle portion de terre mesurant cinquante cinq pieds quatre pouces et quatre lignes de face à la rue St Claude, la même largeur dans le fond, et cent treize pieds deux pouces et une ligne de profondeur et façade à la rue Alvar formant l'encoignure des rues St Claude et Alvar et consistant du tout du précédent lot No 1 et partie du précédent lot No 2 le tout d'après un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, à la date du 9 mai 1905, annexé à cet inventaire, dans lequel il est désigné par la lettre A. Les améliorations sont désignées par les numéros municipaux 3901-05 rue St Claude.

3° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situées dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Claude, Alvar (autrefois Jeanne), Marais et Barthélemy, laquelle portion de terre mesurant trente deux pieds de face à la rue St Claude, la même largeur dans le fond, sur cent treize pieds deux pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles, et consistant de parties des précédents lots numérotés deux et trois, le tout d'après le plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, à la date du 9 mai 1905, annexé à cet inventaire sur lequel elle est désignée par la lettre B.

4° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient, située dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues St Claude, Alvar (ci-devant Jeanne), Marais et Barthélemy, laquelle portion de terre mesure trente-deux pieds de face rue St Claude la même largeur à l'arrière sur cent treize pieds, deux pouces et une ligne, entre lignes parallèles, et consiste de parties des anciens terrains Nos 3 et 4 le tout d'après un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer, sous la date du 9 mai 1905, annexé à cet inventaire sur lequel il est désigné par la lettre C.

Conditions — Un tiers en plus comptant, la partie à crédit s'il y en a devant être attestée par des billets à ordre portant 7 pour cent d'intérêt par an garantis par hypothèque, et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs assumant le paiement des taxes pour l'année 1905 sur ladite propriété en outre le prix d'adjudication et payant les actes de vente qui seront passés pardevant J. Zach Spearing, notaire, un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication sera exigé au moment de la vente entre les mains de

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

20 mai—20 21 28—juin 4 11 18 20

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Productif Cottage Simple

1312 rue Conti, entre les rues Liberté et Franklin.

Contenant 4 chambres et cuisine, citerne, grande entrée sur le côté, le tout briqueté.

MARDI, le 20 juin 1905 il sera vendu par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division E le 12 mai 1905, dans l'affaire de la succession de Veuve H. Hanewinkle, No 76,040, la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Conti Bienville, Franklin et Tréme, désigné par le No 2 sur le plan fait par L. H. Pilié, voyer, daté le 13 septembre 1859 et déposé pour références comme plan No 50 du livre de plans No 1, en l'étude de Charles E. Fortier, ancien notaire, dans cette ville, lequel dit lot de terre mesurant 21 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Conti sur 80 pieds de profondeur entre lignes parallèles, courant dans le fond à une allée commune de 5 pieds de large s'ouvrant sur la rue Franklin.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur au dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robt Legier, notaire.

1e mai—18 21 28—juin 4 11 18 20

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés Améliorées et Vacantes du Cinquième District.

Cottage Double, 209-211 Avenue Pelican entre les rues Séguin et Bouny.

Cottage Double, 213-215 avenue Pélican entre les rues Séguin et Bouny.

Cottage Double 139-141 avenue Pélican entre les rues Bouny et Powder.

Terrain Vacant avenue Pélican entre les rues Bouny et Powder.

JEUDI LE 15 JUIN 1905.

Mlle Katie Forrester et autres vs Henry Kewer et autres.

No 75,404—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRÈRE Encanteur, bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un jugement daté et signé le 2 mai 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai la propriété ci-après décrite à savoir :

Premièrement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 21 borné par la rue Peter (maintenant avenue Pélican) les rues Séguin, Bouny et Alix, et désigné comme lot No quatre sur un plan de A. D'Hémécourt, daté le 18 mars 1842, mesurant trente pieds de face à la rue Peters (maintenant avenue Pélican) sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, retiré de la banquette, avec grillage en fer sur le devant contenant de chaque côté cinq chambres, galerie